

Le 16 août 2017

Formation au plan de chasse du grand gibier dans le cœur du Parc national des Cévennes saison 2017-2018

Comme le prévoit la réglementation pour la chasse du grand gibier dans le Parc national des Cévennes « ne peuvent être retenus pour participer aux plans de chasse, que les chasseurs qui ont participé, depuis leur adhésion, à au moins une séance d'information organisée par l'association cynégétique du Parc national des Cévennes ou par les territoires de chasse aménagés en collaboration avec l'établissement public du Parc national des Cévennes ».

Pour répondre à cette obligation, les formations se dérouleront, avec l'appui de la Fédération départementale des chasseurs de la Lozère les :

- Mardi 29 août à 20h30
- Mardi 5 septembre à 20h30
Salle Émile Leynaud, au siège de l'établissement public du Parc national des Cévennes, à Florac

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 938 km² et d'une aire d'adhésion de 2 035 km², répartis sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.

Contact presse : Catherine Dubois
Tél : 04 66 49 53 48 – Mob : 06 99 76 20 20
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais – 48400 Florac

